

REGLEMENT POUR LE STAGE D'ETE

●1 / Aucune inscription ne sera prise en compte sans le versement des arrhes fixées à :

- 100€ pour les personnes qui s'inscrivent dans un niveau.
- 200€ pour les personnes qui s'inscrivent dans plusieurs niveaux.

Les arrhes sont encaissées une semaine avant le début du stage.

Elles ne sont pas remboursables en cas d'annulation de la part du stagiaire.

Le complément restant à payer sera réglé le premier jour du stage.

●2 / Tout stage commencé est dû dans son intégralité.

Le stagiaire s'engage à payer la totalité du stage même s'il ne peut assister à toutes les heures prévues.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'absence ou de retard du stagiaire.

●3 / Les inscriptions seront traitées par ordre d'arrivée et selon les places disponibles fixées à 15 stagiaires par niveau.

●4 / Pour assister au stage, une adhésion à l'association L'ATELIER FLAMENCO est obligatoire et est fixée à 10€.

Cette cotisation n'est valable que pendant la durée du stage.

●5 / Le stagiaire devra être en mesure de pouvoir délivrer une attestation d'assurance garantissant sa responsabilité civile si nécessaire.

●6 / Pour les stagiaires mineurs, une attestation parentale devra être signée.

●7 / L'association L'ATELIER FLAMENCO pourra modifier les horaires du stage ou annuler un niveau par manque d'effectif. Dans ce cas, les arrhes seront remboursées.

●8 / L'association L'ATELIER FLAMENCO décline toute responsabilité en cas de vols ou d'accidents qui pourraient survenir dans l'enceinte de ses locaux au 9 bis rue de la colombette à Toulouse et ne pourra être engagée pour tout préjudice corporel ou matériel causé ou subi pendant la durée du stage.